ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 44935

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la disparité existante entre les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail. Si les inspecteurs du travail sont des fonctionnaires de catégorie A dont la fonction vient d'être revalorisée, les contrôleurs du travail n'appartiennent pas au corps de l'inspection du travail. Pourtant, depuis une dizaine d'années, ils ont les mêmes compétences et les mêmes responsabilités avec un traitement qui est parmi les plus faibles de la fonction publique. L'application des nouvelles lois connues sous le nom de « lois Aubry » leur a amené un surcroît de travail mais pas plus de reconnaissance. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette injustice dans le traitement de deux catégories de personnel qui exercent les mêmes fonctions dans ses services.

Données clés

Auteur : M. Jean Bardet
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44935
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2387